

JEU DE L'OIE



A ce jeu on se sert de deux dés. — Chaque joueur doit avoir une marque distincte pour marquer d'une façon claire la place où l'ont mené les points obtenus. — Les joueurs fixent les amendes à payer aux différents accidents et font une mise. — Chacun jette les dés à son tour, puis compte, sur le tableau, autant de cases que de points amenés et place sa marque sur le dernier de ces points. — Celui qui, le premier, arrive juste au n° 63 gagne la partie et encaisse le montant des mises et amendes. — Si on dépasse ce nombre, on redouble le point en retournant sur ses pas. — Tout joueur que ses dés amènent sur l'une des oies placées de 9 en 9, double son point jusqu'à ce qu'il n'en rencontre plus.

Si, du premier coup de dés, on fait 9, par 6 et 3 on va se placer au n° 26, ou par 5 et 4 au n° 53.

Si, du premier coup de dés, on amène 6, où se trouve un pont, on va se placer au n° 12.

Accidents. — Celui qui arrive au n° 19, à l'hôtellerie, paie l'amende et y reste jusqu'à ce que les autres joueurs aient joué chacun deux fois. — Celui qui arrive au n° 31, où il y a un puits, paie l'amende et y reste jusqu'à ce qu'un autre joueur, arrivant à ce même nombre, l'en fasse sortir; il prend alors la place que ce joueur vient de quitter.

Celui qui arrive au n° 42, labyrinthe, paie l'amende et retourne au n° 30. — Celui qui arrive au n° 52, à la prison, paie l'amende et y reste jusqu'à ce qu'un autre l'en retire; il reprend alors la place qu'occupait ce dernier joueur. Celui qui arrive à la mort, n° 58, paie l'amende et recommence la partie.

Tout joueur rencontré par un autre paie l'amende et prend la place que vient de quitter ce dernier.

